



Réunion extraordinaire
Conseil de la Communauté rurale de Kedgwick
Procès-verbal
Mardi 2 septembre 2025

Présents : Maire : Éric Gagnon

Conseillers présents: Steeve Savoie, Burt W. Paulin, Huguette Fournier, Jean Baptiste Thériault

Personnel administratif : Joanne Leblanc Directrice générale/greffière

Soutien technique : Olivier Rondot

Notes : La réunion est diffusée sur Youtube et sur Facebook.

1. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire Gagnon souhaite la bienvenue et fait la lecture de l'ordre du jour du 2 septembre 2025.

2. Vérification du Quorum

Confirmation du quorum par Mme la Greffière.

3. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Burt W. Paulin et appuyé par Jean Baptiste Thériault que l'ordre du jour soit adopté. Adopté. Unanimité.

5. Motions et résolutions

Proposition 2025-36 : Plan triennal 2028–2030 pour le Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales (PRPM)

ATTENDU QUE le Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales (PRPM) vise à soutenir les municipalités dans l'amélioration et l'entretien de leur réseau routier en collaboration avec la province;

ATTENDU QUE la Communauté rurale de Kedgwick a élaboré un plan triennal de priorités en matière d'infrastructures routières pour la période de 2028 à 2030;

ATTENDU QUE ce plan identifie les projets stratégiques à réaliser en partenariat avec le gouvernement provincial, conformément aux critères du PRPM;

Il est proposé par Steeve Savoie et appuyé par Jean Baptiste Thériault que le document intitulé Communauté rurale de Kedgwick – Plan triennal 2028–2030 pour le Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales (PRPM) soit adopté.

Adopté. Unanimité.

Proposition 2025-37 : RÉOLUTION DU CONSEIL EN VUE DE MODIFIER LE PLAN RURAL

(En vertu de l'article 111 de la *Loi sur l'Urbanisme*)

Sujet : Patrick Savoie 1091 Ch Petit Ouest Kedgwick – NID 50384759

ATTENDU QUE le Conseil a l'intention de prendre l'arrêté No 19-2025-1 intitulé « Un arrêté pour modifier l'arrêté no 19-2017 » en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains comme suit :

Changer le zonage du lot appartenant à Patrick Savoie et Audrée Arpin, situé 1029 Chemin Petit Ouest et portant le NID 50384759. Aux fins du plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick, le zonage de la propriété est modifié afin de permettre l'exercice d'une activité professionnelle à domicile, clinique de physiothérapie, dans un bâtiment accessoire uniquement sur le lot 50384759 indiquée à l'annexe E de l'arrêté no. 19-2025-1 intitulée « Modification au plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick ».

QU'IL SOIT RÉSOLU

- a) que la Greffière, agissant au nom du Conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme soit affiché sur le site Web de la municipalité pour annoncer l'intention du Conseil, le jour et le lieu d'examen des oppositions formulées à l'encontre du projet d'arrêté, et
- b) que l'examen des oppositions formulées à l'encontre du projet d'arrêté soit fixé au mercredi 1er octobre 2025 en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de la Communauté rurale de Kedgwick, à 19h00 heures.

Proposé par : Burt W. Paulin

Appuyé par : Jean Baptiste Thériault

5 Oui - Adopté. Unanimité.

Proposition 2025-38 : RÉSOLUTION DU CONSEIL EN VUE DE MODIFIER LE PLAN RURAL

(En vertu de l'article 111 de la *Loi sur l'Urbanisme*)

Sujet : Rezonage Serge Dugas – 750125 NB Inc.

Chemin Falls Brook Rapid – NID 50251487

ATTENDU QUE le Conseil a l'intention de prendre l'arrêté No 19-2025-2 intitulé « Un arrêté pour modifier l'arrêté no 19-2017 » en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains comme suit :

« Changer le zonage du lot proposé 2025-2 sur le plan de subdivision Shawn James MacDonald de la propriété portant le NID 50251487 de la « Zone d'exploitation rurale, Zone RU1 », à la nouvelle désignation « Zone commerciale de villégiature, Zone C3 » afin de permettre l'aménagement d'un complexe de chalets comportant 5 chalets unifamiliaux ainsi que 8 chalets bi familiaux proposés à la location et un chalet pour l'usage personnel du propriétaire et d'un bâtiment accessoire et imposer un ensemble de conditions à travers une entente. »

QU'IL SOIT RÉSOLU

- a) que la Greffière, agissant au nom du Conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme soit affiché sur le site Web de la municipalité pour annoncer l'intention du Conseil, le jour et le lieu d'examen des oppositions formulées à l'encontre du projet d'arrêté, et
- b) que l'examen des oppositions formulées à l'encontre du projet d'arrêté soit fixé au mercredi 1er octobre 2025 en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de la Communauté rurale de Kedgwick, à 19h00 heures.

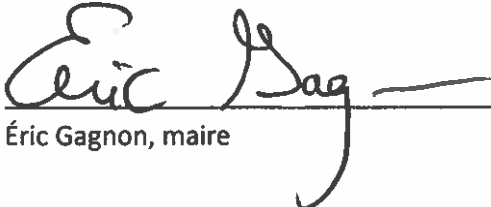
Proposé par : Jean Baptiste Thériault

Appuyé par : Huguette Fournier

5 Oui - Adopté. Unanimité

6. Levée de la réunion

Ajournement proposé par Steeve Savoie à 19 :09


Éric Gagnon, maire


Joanne Leblanc, greffière